

DESP et CTP : maîtriser les exigences de la réglementation

S'approprier toutes les nouveautés | Spécial encadrement

Réf. REGT3



BORDEAUX : 13/03 ou 19/05 ou 02/10 ou 16/11 • **LYON** : 16/03 OU 01/04 ou 12/10 ou 29/10
NANTES : 26/03 ou 06/04 ou 16/11 ou 23/11 • **PARIS** : 09/03 ou 10/03 ou 16/09 ou 05/10

DURÉE : 1 jour - 8h • **DÉJEUNER OFFERT** • **DISPONIBLE EN INTRA ET À DISTANCE**
ADHÉRENT SNEFCCA : 490 € HT par pers. • **NON ADHÉRENT SNEFCCA** : 590 € HT par pers.
6 mois d'abonnement à **La Rpf offerts** • *Formation éligible par votre OPCO*

OBJECTIFS

- Maîtriser les bases de la réglementation pour la mise en conformité des systèmes frigorifiques sous pression neufs (DESP).
- S'approprier et appliquer les exigences de la réglementation sur le suivi en service des systèmes frigorifiques sous pression (CTP).
- Connaître le contenu de l'habilitation des intervenants et la procédure à mettre en place.
- Connaître les exigences pour la modification des installations et la réalisation des dossiers d'exploitation.

SONT CONCERNÉS

Chef d'entreprise, responsable du S.A.V., chargé d'affaires concerné par la réalisation des installations.

PRÉREQUIS

Connaissance des installations de froid et de climatisation.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Passage d'un QCM (questionnaire à choix multiple) noté, en fin de formation.

POINTS FORTS

- Un panorama complet de la documentation obligatoire pour les dossiers selon le CTP.
- Les outils pour prévoir et organiser le travail des intervenants.
- Un logiciel fourni permettant de calculer les catégories de risque selon la DESP.

PROGRAMME

- Mention des évolutions de Directive 2014/68/UE relative aux équipements sous pression et à leur classification.
- Analyse des nouveautés introduites dans le Cahier Technique du 20 juillet 2020.
- Analyse du Cahier Technique Professionnel (CTP) du 23 juillet 2020 relatif au suivi en service des systèmes frigorifiques sous pression :
 - opérations à réaliser lors des interventions,
 - documents pour les dossiers d'exploitation,
 - exigences pour la modification des équipements et des systèmes frigorifiques,
 - audit de la conformité des installations,
 - habilitation des intervenants : titre d'habilitation, procédure interne.
- Rappel des exigences de la norme EN 378 pour les équipements sous pression.
- Les nouveautés de la réglementation sur les fluides frigorigènes et l'impact sur l'application de la DESP.

COMPÉTENCES ACQUISES

Après cette journée de formation, le participant sera en mesure de :

- déterminer la catégorie de risque des équipements et des installations,
- réunir les documents d'un dossier descriptif selon le CTP,
- classer toute modification d'installations,
- réaliser un audit de conformité de tout système frigorifique sous pression,
- réaliser les interventions réglementaires conformément au CTP.